

**Avis
n° 2012/12-06 relatif
à l'habilitation de L'Ecole nationale supérieure de
chimie de Montpellier
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : *Extension de la formation précédemment habilitée à la voie de l'apprentissage et examen d'un rapport intermédiaire.*

- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier
- Vu le rapport établi par Jean-Léon Houzelot (rapporteur principal) et René-Paul Martin Denavit (membre CTI)
- Vu le rapport intermédiaire déposé par l'école conformément à la demande formulée lors de la précédente habilitation

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier est un établissement public à caractère administratif (EPA) qui dispose des responsabilités et compétences élargies (RCE) depuis le 1^{er} janvier 2011. Elle est dirigée par Pascal DUMY, en fonction depuis juillet 2012.

Elle offre un cycle de formation ingénieur en trois ans sur les frontières des disciplines "chimie- santé" et "chimie-matériaux-environnement". Elle est habilitée à délivrer un unique titre d'ingénieur : le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Elle accueille 340 élèves ingénieurs et 95 doctorants. Le flux annuel de diplômés est autour de 110. L'effectif global d'élèves ingénieurs de l'école comprend 13% d'élèves boursiers.

L'équipe pédagogique de l'ENSC Montpellier compte 39 enseignants chercheurs (en équivalent temps plein) et 46 personnels administratifs. Le budget de fonctionnement de l'école (hors recherche et investissement) s'élève à un peu plus de 5 millions d'euros.

L'Ecole demande l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'ingénieur diplômé.

1/ Formation

Recrutement des apprentis

Les apprentis seront pour l'essentiel titulaires d'un DUT de chimie, sélectionnés sur dossier et par entretien individuel ; le nombre de places offertes sera limité à 12. Les apprentis seront accueillis principalement dans des entreprises des secteurs "chimie-santé" et "chimie-matériaux-environnement", localisées dans le quart sud-est de la France.

Le profil de compétences de l'ingénieur formé par apprentissage sera le même que sous statut étudiant.

L'ENSCM a signé une convention avec l'Université Montpellier-1 qui agit en qualité d'organisme gestionnaire du CFA-UM1.

La région Languedoc Roussillon « est très favorable à cette proposition et apportera une contribution financière selon les modalités contractuelles ».

Le budget (prévisionnel) est réaliste, le financement et l'embauche du personnel enseignant, administratif et technique nécessaire à la formation est prévu.

La formation est globalement conforme au référentiel, néanmoins, la proportion des enseignements en SHS (7%) apparaît faible. Le rythme de l'alternance est adapté ; la distribution des ECTS entre école et entreprise est équilibrée.

2/ Évolution de l'école

La CTI avait renouvelé l'habilitation de l'école pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2009 au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et de la formation continue.

Cette décision d'habilitation s'accompagnait des recommandations suivantes : définir les compétences attendues avec les entreprises qui recrutent les ingénieurs et organiser les enseignements en conséquence avec les statistiques d'évolution et emploi par dominantes, réguler l'organisation de l'école et la scolarité par les évaluations internes, prendre plus en compte les attentes des parties prenantes et organiser les plans d'action et d'amélioration sur la période de l'accréditation, mettre en conformité les ECTS et la semestrialisation, renforcer les enseignements tournés vers le monde industriel, les visites et stages en site de production, poursuivre l'enseignement du génie chimique et se mettre en conformité avec les recommandations de la CTI sur l'année de césure.

Un rapport à mi-parcours était demandé sur **la définition des compétences attendues avec les entreprises qui recrutent les ingénieurs, sur l'organisation les enseignements et sur les statistiques d'emploi par dominante.**

Les recommandations sont globalement satisfaites, mais il est regrettable que les compétences décrites aient un caractère trop général. Il conviendrait d'y adjoindre des compétences plus spécifiques à la formation technique reçue à l'Ecole. La mise en conformité des ECTS est encore perfectible : plusieurs modules sont crédités d'un nombre fractionnaire d'ECTS.

3/ Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Une forte motivation de la direction de l'école pour mettre en place cet apprentissage
- Le soutien du secteur professionnel régional
- Un CFA expérimenté
- La mise en place d'une filière de recrutement des apprentis distincte de celle des étudiants
- Une bonne prise en compte des caractéristiques de la pédagogie inductive

Points faibles

- L'enseignement de l'anglais peut ne pas être suffisant pour atteindre l'objectif (supérieur au B2).
- Attente de l'engagement définitif de la région Languedoc Roussillon, incertitude sur le niveau de financement qui pourrait être obtenu
- Description des compétences détaillées insuffisamment aboutie

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** pour **une durée restreinte à 2 ans** à compter **du 1^{er} septembre 2013**, à l'habilitation de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier à délivrer le titre :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier en formation initiale sous statut d'apprenti.

(La poursuite de l'habilitation à partir de la rentrée 2015 sera décidée au vu du dossier que l'établissement devra déposer avant le 1^{ier} juillet 2014, à l'occasion de l'examen périodique le concernant.)

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- Poursuivre jusqu'à son terme la démarche compétences
- Mettre en conformité l'attribution des ECTS
- Veiller à donner un enseignement suffisant en anglais pour atteindre le niveau attendu et à intégrer une mobilité à l'étranger concertée avec les entreprises.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2013

Le président

Philippe MASSÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Massé', with a horizontal line drawn underneath it.